REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR ARRONDISSEMENT DE CHARTRES



COMMUNE DE CHATENAY

Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'île-de-France

L'an 2021, mardi 19 janvier à 19 H 32, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire, suivant les contraintes sanitaires émises à la suite du coronavirus. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 12/01/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 12/01/2021.

Etaient présents : : Mr DAGUET Laurent, Mr MOREAU Xavier, Mr MORANDIERE Eric, Mr BOUVARD Thibaut, Mr DESSEROIR Alexandre, Mme FASCIANO Valérie, Mme PANZA Catherine, Mme BARDINA Virginie, Mr PLATA Sylvain, Florent SORIN.

Absents excusés: Mr. VILAR Christophe donne pouvoir à Mme PANZA Catherine.

Soit la majorité des membres en exercice.

Monsieur BOUVARD Thibaut a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24/11/2020 par le Conseil Municipal.

Mr le maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les travaux prévus Impasse du moulin et une délibération pour les travaux prévu au carrefour de la RD141.6 et de la RD119. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

<u>I-DECISION MODIFICATIVE A LA SUITE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE L'EAU</u>

Mr le Maire explique qu'il y a lieu d'établir une Décision Modificative au budget suite au transfert de la compétence de l'eau pour rééquilibrer les comptes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

II- DELIBERATION POUR L'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Mr le Maire explique que pour finir de régler les factures d'investissement, il y a lieu de délibérer pour l'utilisation du quart de crédit d'investissement.

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs regroupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1, Vu le vote du budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget commune:

Montant investissement prévu en 2020 : 70 420 € - Dépenses d'investissement utilisables avant le vote du budget primitif 2021 limitées à 17 605 €.

<u>III-DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIES DE L'IMPASSE DU</u> MOULIN



COMMUNE DE CHATENAY

Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'île-de-France

Mr le Maire explique qu'il y a lieu de refaire la voirie de l'impasse du moulin. Un devis à été établi par V.R.D.78 pour un montant de 13 799.85 € HT. Il est nécessaire de demander une subvention au Département qui peut financer jusqu'à 20% du montant HT des travaux.

Après en avoir discuté, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire cette demande.

IV- DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT TOUR DU VILLAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION

La rue du Tour de Village nécessitant des travaux complémentaires, Monsieur le Maire présente les devis concernés. Deux devis ont été établis pour laisser la possibilité de réaliser les travaux en 2 tranches. Il est nécessaire de demander une subvention au Département qui peut financer jusqu'à 20% du montant HT des travaux.

Après en avoir discuté, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire cette demande.

V-DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX ENVISAGES AU CARREFOUR RD141.6 RD119

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le carrefour direction Ardelu et Baudreville.

L'Agence Départementale d'Ingénierie a établi un devis pour élargir ce carrefour.

Les travaux sont estimés à 3 852.03 € HT.

Il est nécessaire de demander une subvention au Département qui peut financer jusqu'à 20% du montant HT des travaux.

Après en avoir discuté, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire cette demande.

VI-ACHAT ET DELIBERATION POUR UN TRACTEUR TONDEUSE

Mr le Maire a fait établir 3 devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse. Sur les 3 devis, deux ont été retenus, mais nous attendons des précisions pour l'homologation route pour l'un d'entre eux.

Il est nécessaire de demander une subvention sur cette dépense d'investissement au Département pour la subvention FDI et à la Préfecture pour la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé à l'unanimité de faire cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal a validé la proposition de choix de notre futur site internet par la société CAMPAGNOL (Campagnol.fr est un service de l'Association des Maires Ruraux de France).
 L'abonnement annuel de l'hébergement du site est estimé à 220 €.
- La gazette de Chatenay n'a malheureusement pas pu être créer cette année à la suite de la crise sanitaire COVID19.
 - Une version simplifiée sera bientôt disponible.
- L'ARS a donné son feu vert au SIAP pour la réutilisation du puits de forage de Cottainville.
- Le SIRP a prévu d'embaucher un agent pour le temps du midi.
- Il a été rapporter aux conseillers une demande de modification des horaires d'éclairage public. Cette modification entrainerait un surcout pour la commune. En effet, c'est ENEDIS qui a la main sur l'armoire de commande de l'éclairage et chaque modification entraine une facturation.
- Une poubelle devrait bientôt être installée à proximité du conteneur à verre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.